

Session ordinaire du : vendredi 16 avril 2021

Convocations envoyées le : 09 avril 2021

Compte-Rendu affiché le : 21 avril 2021

Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	24
Conseillers représentés :	03
Conseillers excusés :	01
Conseillers absents :	01

L'an deux mille vingt et un, le vendredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Étaient présents : M. MAES, Mme LECOCQ, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme LEMAIRE, M. PONCHON, Mme MENAGER, M. BELMANT, Mme YGOUF, M. DREVELLE, M. BARBIER, Mme GUIDON, M. VELU, Mme MARTEL, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. CARETTE, Mme KUMM, M. DEPTA, Mme BAUCHART, M. HAUDIQUET, Mme MAJOREL, Mme DHEYGERS, Mme TRICOT (*arrivée à 18h38*)

Elus absents mais représentés :

M. THOMAS donne procuration à Mme BEAUGRAND
Mme ZANINI donne procuration à M. VÉLU
M. SAVREUX donne procuration à M. MAES

Elu absent excusé :

Mme BUSIGNIES

Elu absent non excusé :

M. JAMET

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 6, le Conseil Municipal se réunit par visioconférence, en utilisant l'application « zoom ».

Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée et par voie postale le 09 avril 2021 de ce mode de réunion. Ils ont reçu la convocation avec l'ordre du jour, les rapports, ainsi que la note explicative de synthèse. L'outil utilisé pour la visioconférence est ZOOM et le lien d'accès :

<https://zoom.us/j/91749432204?pwd=UXBBOEhNNHlkZ2RpRjJsL2ZRTTZPUT09>

Le lien de la séance du conseil municipal été accessible via le site de la ville de Péronne www.ville-peronne.fr

Les votes se feront à main levée, Les conseillers souhaitant s'abstenir, devront s'exprimer lorsque je les inviterai à le faire, puis ceux contre. Enfin les membres n'ayant pas voté sont déclarés POUR.

Le secrétariat présent comptabilisera les voix.

Je rappelle que la séance du conseil par visioconférence est enregistrée, je procède à l'appel.

Les fonctions de secrétaire de séance seront assurées par le service qui m'accompagne.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire reprend la parole.

Nous commençons cette réunion en prenant les dossiers inscrits dans l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
Conseil Municipal – Réunion de l'assemblée à distance	Monsieur le Maire
Vote des taux de fiscalité 2021	Monsieur CONTU
Vote du budget primitif 2021 – Budget principal Ville	Monsieur CONTU
Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Camping	Monsieur CONTU
Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Cinéma	Monsieur CONTU
Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Lotissement Maismont	Monsieur CONTU
Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Pépinière	Monsieur CONTU
Convention d'adhésion « Petites Villes de demain »	Monsieur le Maire
Transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »	Monsieur le Maire
QUESTIONS D'INITIATIVE	

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseil Municipal - Réunion de l'assemblée à distance

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la convocation du 09 avril 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer pour acter les modalités suivantes :

Article 1^{er} : La technologie retenue pour l'organisation de la réunion par visioconférence est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est Zoom.

Article 2 : L'appel nominal sera réalisé en début de séance.

Article 3 : Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via la page Facebook de la Ville de Péronne.

Article 4 : Le Maire appelle tout d'abord les membres souhaitant s'abstenir, puis ceux contre. Enfin les personnes n'ayant pas voté sont déclarées POUR. Le Maire est assisté du personnel administratif pour le décompte des voix.

Article 5 : Pour la clarté de leurs interventions, les membres s'expriment à tour de rôle après avoir été préalablement autorisés à prendre la parole par le Maire ou son représentant. Ils doivent user d'un temps de parole raisonnable en privilégiant des interventions courtes et efficaces afin que tous les participants puissent s'exprimer. Le Maire veille à l'expression de tous.

Article 6 : Chaque session de la réunion sera enregistrée afin de permettre la rédaction des procès-verbaux.

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour26.....
Contre00.....
Abstention00.....

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de madame TRICOT à 18h38 après le vote de la première délibération.

Rapporteur : Monsieur CONTU

Détermination des taux de fiscalité directe pour 2021

Comme évoqué lors du DOB (Conseil Municipal du 19/03/21), la proposition du maintien des taux de la TFNB ainsi que sur la TFB a été appliquée.

Le tableau proposé ci-dessous vous présente l'état de fiscalité pour 2021.

FISCALITE 2021

	(pm) Bases 2020	Bases 2021	Evolution des Bases	Taux 2021	Produit
Taxe foncière bâtie	9 817 000	9 520 000	0,96975	17,69%	1 684 088
Taxe foncière non bâtie	92 855	93 200	1,00372	33,18%	30 924

Produits fiscal voté 2021

1 715 012

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour22.....
Contre05.....
Abstention00.....

Adopté à la majorité.

BUDGET PRIMITIF 2021



- ▶ Budget Ville
- ▶ Budget Annexe « Camping »
- ▶ Budget Annexe « Cinéma le Picardy »
- ▶ Budget Annexe « Lot. Maismont »
- ▶ Budget Annexe « Pépinière »

Eléments d'élaboration du BP

- ▶ En application de la loi NOTRe du 7 Août 2015, l'application du transfert de la compétence économique à la Communautés de Communes de la Haute Somme a été actée sur l'exercice 2020 par le transfert des emprunts existants sur les budgets annexes Zone d'activités Nord et Parc d'activité de la Chapelette.
- ▶ Ces deux budgets ont été clôturés au 31 Décembre 2020.
- ▶ En application des dispositions des articles L2311-6 lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent, peuvent être repris en section de fonctionnement sous deux conditions :
 - Le produit de la cession d'immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un leg, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;
 - Le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement.
- ▶ En outre, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut-être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.
- ▶ Or, dans le cas de ces deux budgets et plus particulièrement celui de la Chapelette, il s'avère qu'il est excédentaire d'un montant de 2 515 857.19 € en investissement et déficitaire en fonctionnement d'un montant de 4 525 554.03 € et pour la ZAN d'un excédent d'investissement de 435 203.67 € et d'un déficit de fonctionnement de 335 991.37.

Eléments d'élaboration du BP

Ces deux budgets étant clôturés, il faut donc réintégrer les résultats dans le budget Principal de la ville, ce qui crée un déséquilibre financier conséquent. C'est la raison pour laquelle nous avons fait une demande de dérogation auprès de la DDFIP et DGCL pour effectuer une écriture comptable exceptionnelle de l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement. Vous trouverez les résultats des deux budgets ci-dessous avec les affectations de résultats :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	INTEGRAT DE RES PAR OONB <small>(opération d'ordre non budgétaire)</small> ZAN	INTEGRATION DE RES PAR OONB <small>(opération d'ordre non budgétaire)</small> PARC D'ACTIVITES	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2020 A reprendre ligne RI 001 ou DI 001	RESTES A REALISER 2020 L18: dépenses L19: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 080 278,36 €		21 798,34 €	435 203,67 €	2 515 857,19 €	1 892 580,84 €	144 858,18 € 236 840,60 €	91 982,42 €	1 984 563,26 €
FONCT	3 354 959,60 €	1 386 369,05 €	1 050 735,59 €	-335 991,37 €	-4 525 554,03 €	-1 842 219,26 €			-1 842 219,26 €

Éléments d'élaboration du BP

Ce déficit s'est créé d'année en année, lors de la création de la ZAC, la volonté des anciennes municipalités était de vendre des terrains à des prix attractifs afin de mobiliser le maximum d'entreprises et d'industries sur le territoire de Péronne.

Les écritures comptables n'ont pas suivies les décisions des élus, et la perte sur les prix de vente des terrains n'a pas été abondée par le budget principal, ni la part du remboursement de l'emprunt, ce qui explique ce déficit de fonctionnement.

Même si le budget principal de la ville dégage un excédent de fonctionnement de 1 050 735.59 € sur l'exercice 2020 laissant un excédent cumulé au 31/12/2020 d'un montant de 3 019 326.14 €, ce résultat n'est pas suffisant pour combler le déficit de fonctionnement **et nous sommes contraints d'ouvrir l'exercice 2021 avec un déficit de fonctionnement de 1 842 219.26€.**

Comme nous l'avons évoqué lors du ROB en date du 19 Mars 2021 nous avons fait une demande auprès de la DDFIP et la DGCL, il nous a été conseillé de procéder au vote du budget 2021 et ensuite procéder à une nouvelle demande.

L'intégration de ces budgets dans le budget principal par le transfert de compétence de la loi NOTRÉ impacte très fortement la partie fonctionnement du budget de la ville, alors que la section d'investissement est excédentaire de 1 984 563.26€.

Notre budget 2021 est donc bâti sur ces bases budgétaires énoncées et un contexte de crise sanitaire très contraignant.

BUDGET PRIMITIF 2021



ELEMENTS D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

- DOTATIONS
- FISCALITE



ELEMENTS D'ELABORATION DES BUDGETS ANNEXES



ELEMENTS D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

LES DOTATIONS

7

DGF :

2020 : 1 530 852 €

2021 : 961 638 €

La part CPS sera reversée par la CCHS.

La **D**otation de **S**olidarité **U**rbaine

La **D**otation de **S**olidarité **R**urale

La **D**otation **N**ationale de **P**éréquation

DSU :

2020: 266 446 €

2021: 275 862 €

DSR :

2020: 545 311 €

2021 : 583 379 €

DNP :

2020: 83 241 €

2021: 88 119 €



ELEMENTS D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

LES DOTATIONS

8

Le passage en FPU de la CC Haute Somme a généré la baisse de la dotation forfaitaire 2021 de la ville de Péronne. (-559 609 €).

La CC Haute Somme récupère la part CPS de ses communes membres d'où une augmentation de sa dotation de compensation.

Cependant, pour Péronne, malgré la baisse importante de sa dotation forfaitaire liée au retraitement de sa part CPS, celle-ci bénéficie d'une hausse de la DSU, de la DSR et de la DNP ainsi qu'une augmentation de la péréquation verticale de 6%.

La ville de Péronne bénéficie donc d'une hausse de 2,3% de sa DGF totale et bénéficiera des attributions de compensation qui lui seront versées suite au passage en FPU de l'EPCI.

ELEMENTS D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL

9

LA FISCALITE

Bases Fiscales
2021

Bases FB 2021 :

9 520 000€

- 3,13 %

Bases FNB 2021 :

93 200 €

+ 0,37%

Rappel du produit fiscal voté 1 715 012 €

➤ *Budget principal Ville*

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2021 Investissement DEPENSES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		2 355 461,73		3 579 209,24	
		Résultat reporté			

Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL
10	Dotations, Fonds et réserves		203 083,38	203 083,38
20	Immobilisations incorporelles	1 134,86	12 000,00	13 134,86
21	Immobilisations corporelles	80 312,99	377 220,17	457 533,16
23	Immobilisations en cours	63 410,33		63 410,33
16	Emprunts		1 168 300,00	1 168 300,00
	Opérations d'équipements		450 000,00	450 000,00
TOTAL		144 858,18	2 210 603,55	2 355 461,73

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2021 Investissement RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		2 355 461,73		3 579 209,24	
		Résultat reporté		1 892 580,84	

Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		210 000,00	210 000,00
13	Subventions d'investissement	236 840,60	476 676,00	713 516,60
040	Op. d'ordre transferts entres sections		763 111,80	763 111,80
TOTAL		236 840,60	1 449 787,80	1 686 628,40

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2021 Fonctionnement DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	12 755 767,38	12 755 767,38
	Résultat reporté	1 842 209,26

Chapitres		Prévu	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 242 601,42	2 242 601,42
012	Charges de personnel & Frais assimilés	6 000 000,00	6 000 000,00
014	Atténuations de produits	356 481,00	356 481,00
65	Autres charges de gestion courante	1 036 883,79	1 036 883,79
66	Charges financières	430 450,00	430 450,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00
68	Provisions, dépréciations	54 030,11	54 030,11
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	763 111,80	763 111,80
TOTAL		10 913 558,12	12 755 767,38

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2021 Fonctionnement Recettes	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	12 755 767,38	12 755 767,38
	Résultat reporté	

Chapitres		PREVU	TOTAL
013	Atténuation de charges	660 000,00	660 000,00
70	Produits de domaine & services	491 755,00	491 755,00
73	Impôts et Taxes	1 712 076,00	1 712 076,00
731	Fiscalité locale	4 831 102,00	4 831 102,00
74	Dotations & Participations	4 303 947,00	4 303 947,00
75	Autres produits de gestion courante	116 304,00	116 304,00
76	Produits financiers	2 500,00	2 500,00
77	Produits exceptionnels	410 000,00	410 000,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	228 083,38	228 083,38
TOTAL		12 755 767,38	12 755 767,38

➤ Budget annexe Camping

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2021 INVESTISSEMENT DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			5 000,00	9 313,41
		Résultat reporté		8 713,41

DEPENSES - Chapitres		Prévu
23	Immobilisations en cours	5 000,00
TOTAL		5 000,00

RECETTES - Chapitres		Prévu
001	Excédent d'investissement	8 713,41
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (amt)	600,00
TOTAL		9 313,41

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2021 FONCTIONNEMENT DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			4 830,47	4 830,47
		Résultat reporté		1 265,47

DEPENSES - Chapitres		Prévu
011	Charges à caractère général	2 965,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	600,00
TOTAL		4 830,47

RECETTES - Chapitres		Prévu
70	Ventes produits, prestations	3 000,00
77	Produits exceptionnels	1 830,47
TOTAL		4 830,47

➤ Budget annexe Cinéma

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY BUDGET PRIMITIF 2021 Investissement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			19 600,00	58 883,05
		Résultat reporté		58 883,05

DEPENSES - Chapitres		Prévu
21	Immobilisations corporelles	15 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 600,00
	TOTAL	19 600,00

RECETTES - Chapitres		Prévu
001	Excédent d'investissement reporté	58 883,05
	TOTAL	58 883,05

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY BUDGET PRIMITIF 2021 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			124 124,55	124 124,55
		Résultat reporté (déficit)		30 274,55

DEPENSES - Chapitres		Prévu
011	Charges à caractère général	32 850,00
012	Charges de personnel	40 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 000,00
	TOTAL	93 850,00

RECETTES - Chapitres		Prévu
70	Vente produits, prestations	21 000,00
74	Subventions d'exploitation	21 000,00
77	Produits exceptionnels	77 524,55
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 600,00
	TOTAL	124 124,55

➤ Budget annexe Lotissement Maismont

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VALLEE DE MAISMONT » Budget Primitif 2021 Investissement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		477 800,00		477 800,00	
		Résultat reporté (excédent)		275 353,23	
DEPENSES - Chapitres		RAR	TOTAL		
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00	400 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		77 800,00		
TOTAL			477 800,00		
RECETTES - Chapitres		RAR	TOTAL		
021	Virement de la section de fonctionnement		197 146,77		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		5 300,00		
TOTAL			202 446,77		

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VALLEE DE MAISMONT » Budget Primitif 2021 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		249 528,77		249 528,77	
		Résultat reporté			
DEPENSES - Chapitres		Prévu			
66	Charges financières			47 082,00	
023	Virement à la section d'investissement			197 146,77	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			5 300,00	
TOTAL				249 528,77	
RECETTES - Chapitres		Prévu			
75	Autres produits de gestion			249 528,77	
TOTAL				249 528,77	

➤ Budget annexe Pépinière

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE » Budget Primitif 2021 Investissement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
		51 338,00	64 104,22
		Résultat reporté	47 104,22
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
21	Immobilisations corporelles		15 000,00
23	Immobilisations en cours		16 338,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		20 000,00
	TOTAL		51 338,00
RECETTES - Chapitres		Prévu	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		17 000,00
	TOTAL		64 104,22

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE » Budget Primitif 2021 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
		68 480,94	68 480,94
		Résultat reporté	7 980,94
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
011	Charges à caractère général		38 483,31
67	Charges exceptionnelles		3 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		26 497,63
	TOTAL		68 480,94
RECETTES - Chapitres		Prévu	
70	Ventes <u>produits, prestations</u>		40 000,00
77	Produits exceptionnels		500,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		20 000,00
	TOTAL		60 500,00

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour20.....
Contre05.....
Abstention02.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Convention d'adhésion – PETITES VILLES DE DEMAIN

Le 23 décembre 2020, Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, annonçait la liste des villes retenues au programme petites villes de demain pour chacune des régions. Pour le département de la Somme, 21 communes étaient retenues, dont les communes de Péronne et de Roisel.

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les communes bénéficiaires ont été labellisées sous forme d'un binôme de communes au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture de département le 23 décembre 2020.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT).

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain »,
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant.

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour27.....
Contre00.....
Abstention00.....

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019, visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, notamment que les différents territoires français soient dotés d'une Autorité Organisatrice de la mobilité en charge d'organiser les services de transports et de mobilités,

Considérant la délibération n°2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Considérant le délai de consultation des communes,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer afin de se prononcer sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour22.....
Contre00.....
Abstention05.....

Adopté à la majorité.

La séance publique s'est terminée à 20h00.